

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 décembre 2019 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement
supérieur**

A.Gt 25-05-2023

M.B. 14-06-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 28, § 1er, alinéa 1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;

Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 26 avril 2023 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - A l'article 1er, 4°, f), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les mots « Mme Claire GISLAIN (APPEL) » sont remplacés par les mots « M. René HOLLESTELLE (APPEL) ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 25 mai 2023.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 mai 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY